



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240516-DBC20240516_08-DE
Reçu le 31/05/2024
Publié le 31/05/2024

N° DBC 20240516-08

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2024 à 13 HEURES

Date de la convocation : 07 mai 2024

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 16 mai 2024 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean Eric GARRET, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membre du Bureau aillant donné procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

AVENANTS AU MARCHÉ TRAVAUX D'EXTENSION DE LA FERME INTERCOMMUNALE DE CHANDALON, A ARCONSAT

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;
Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
Vu la délibération n° 20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;
Vu la délibération n° DBC20230907-04 attribuant le marché de travaux relatif à l'extension de la ferme intercommunale de Chandalon ;
Vu la délibération n° DBC20240314-05 approuvant l'avenant n°1 au Lot 1 – Terrassement – VRD avec l'entreprise TECHNI TP (63250 CHABRELOCHE) pour un montant de 945,00 euros HT ;

Membres du Bureau en exercice :
35

Membres du Bureau présents :
18

Membre du Bureau représenté :
0

Membre présent sans voix
délibératives : 0

Total votants : 18

AR Prefecture

063-200070712-20240516-DBC20240516_08-DE
Reçu le 31/05/2024
Publié le 31/05/2024

Considérant que durant l'exécution des travaux, il est apparu nécessaire de :

- réaliser une plateforme pour serre à plan, entraînant une plus-value d'un montant de 5 250,00 euros HT pour le Lot 1 – Terrassement - VRD (terrassement, nivellement horizontal, dressage des talus, aménagement des accès, mise en place du remblai) ;
- modifier le raccordement des eaux pluviales au réseau existant prévu initialement, entraînant une plus-value d'un montant de 3 217,50 € HT pour le Lot 1 - Terrassement - VRD (tranchée, pose d'un linéaire de PVC) ;
- supprimer un caniveau à grille extérieur, entraînant une moins-value d'un montant de 1 050,00 euros HT pour le Lot 2 – Gros œuvre - Maçonnerie ;
- supprimer un escalier type échelle de meunier, un garde-corps intérieur bois et une chaîne de sécurité amovible sur une mezzanine, entraînant une moins-value de 7 390,00 euros HT pour le Lot 3 – Charpente bois - Bardage bois ;
- créer un bardage bois intérieur afin de protéger les murs en panneaux *Oriented Strand Board* (OSB), entraînant une plus-value de 3 857,00 € Lot 3 – Charpente bois -Bardage bois ;
- modifier quelques éléments de zinguerie, entraînant une plus-value de 330,00 euros HT pour le Lot 3 – Couverture bac acier ;
- fournir et poser une porte coulissante en applique pour la cloison intérieure séparative vestiaires/sanitaires, entraînant une plus-value de 795,00 euros HT pour le Lot 5 – Menuiseries extérieures et intérieures bois ;
- fournir et poser une cloison intérieure séparative vestiaires/sanitaires, entraînant une plus-value de 650,00 euros HT pour le Lot 6 - Plâtrerie – peinture – carrelage.

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°2 du Lot 1 – Terrassement - VRD avec l'entreprise TECHNI TP (63250 CHABRELOCHE) pour un montant en plus-value de 5 250,00 euros HT ;
- **Approuve** l'avenant n°3 du Lot 1 – Terrassement - VRD avec l'entreprise TECHNI TP (63250 CHABRELOCHE) pour un montant en plus-value de 3 217,50 euros HT ;
- **Approuve** l'avenant n°1 du Lot 2 – Gros œuvre - Maçonnerie avec l'entreprise TECHNI TP (63250 CHABRELOCHE) pour un montant en moins-value de 1 050,00 euros HT ;
- **Approuve** l'avenant n°1 du Lot 3 – Charpente bois - Bardage bois avec l'entreprise GIRARD FRÈRES (63550 SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE) pour un montant en moins-value de 7 390,00 euros HT ;
- **Approuve** l'avenant n°2 du Lot 3 – Charpente bois - Bardage bois avec l'entreprise GIRARD FRÈRES (63550 SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE) pour un montant en plus-value de 3 857,00 euros HT ;
- **Approuve** l'avenant n°1 du Lot 4 – Couverture bac acier avec l'entreprise GIRARD FRÈRES (63550 SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE) pour un montant en plus-value de 330,00 euros HT ;
- **Approuve** l'avenant n°1 du Lot 5 – Menuiseries extérieures et intérieures bois avec l'entreprise GIRARD FRÈRES (63550 SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE) pour un montant en plus-value de 795,00 euros HT ;

AR Prefecture

063-200070712-20240516-DBC20240516_08-DE
Reçu le 31/05/2024
Publié le 31/05/2024

- **Approuve** l'avenant n°1 du Lot 6 Plâtrerie – peinture –carrelage avec l'entreprise PLAZENET – DECOREVE (63250 CELLES-SUR-DUROLLE) pour un montant en plus-value de 650,00 euros HT ;
- **Autorise** le Président à signer les avenants et tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 18	Membres du Bureau présents : 18	Représenté : 0
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 18	Pour : 18	Contre : 0
Abstention : 0	Membres présent sans voix délibératives : 0	Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

